



Partage de conversations

Par **Kyrus**, le **07/04/2020** à **01:32**

Bonjour,

Est-il légal de partager des captures d'écran de conversations informatiques entre deux personnes à un tiers si lesdites captures ne contiennent pas l'identité des deux personnes ?
Que dit la loi ?

J'ai eu une brève aventure avec quelqu'un qui s'est plutôt mal terminée. Cette personne m'avait avoué en Décembre avoir fouillé sur mon ordinateur et pris quelques documents m'appartenant, notamment des photos privées. J'ai donc porté plainte et il a eu un rappel à la loi.

Je pensais ne plus en entendre parler mais il s'est ensuite permis d'envoyer des captures d'écrans de nos conversations à mon conjoint via cette même application, en prenant soins d'effacer toute mention de nos noms/prénoms/photos de profil afin de rendre les messages anonymes.

En a-t-il le droit, même si c'est anonymisé ? Y a-t-il des recours ?

Bien à Vous et merci encore pour votre aide.

Par **youris**, le **07/04/2020** à **09:48**

Bonjour,

si c'est anonymisé, comment êtes-vous certain de l'expéditeur ?

salutations

Par **Kyrus**, le **07/04/2020** à **12:22**

Bonjour,

Parce qu'il s'agit de conversations privées que j'ai eu avec cette personne et je ne les ai pas partagées.

Bien à Vous.

Par **youris**, le **07/04/2020 à 15:28**

quelle preuve avez-vous que ce soit votre ex qui ait envoyé ces captures d'écran, votre ex a peut-être partagé ces captures d'écran avec d'autres personnes qui vous connaissent.

les piratages de boîte mail ça existe.

Par **Kyrus**, le **07/04/2020 à 15:36**

Il ne s'agit pas à proprement parlé de mon ex. Et je n'ai aucune. Il n'y a donc aucun recours ? Que dit la loi dans ces cas-ci ?

Bien à Vous.

Par **tomrif**, le **07/04/2020 à 20:45**

bonjour,

il n'y a rien de pénal à diffuser une conversation que l'on a eu avec quelqu'un.

vous pouvez considérer qu'il y a faute civile, prendre un avocat qui vous coutera 3000€, obtenir la condamnation de votre ex, 1€ de dommages et intérêts et 1000€ de remboursement de vos frais d'avocat, ou perdre le procès.

Par **Kyrus**, le **08/04/2020 à 12:43**

Bonjour,

Je pensais qu'il était illégal de partager des conversations privées. Merci beaucoup pour vos réponses.

Bien à Vous.